

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AAPPMA du Lac d'Aiguebelette

Date : dimanche 29 janvier 2023

Lieu : Salle François CACHOUD St ALBAN DE MONTBEL

nombre de personnes présentes : 54

Début de la réunion 9h15

Pascal BUREI, président de l'association, ouvre la séance. Il remercie les membres présents. Il salue la présence de Messieurs Claude LACOMBE (Représentant le Président fédération de pêche de Savoie), Monsieur Cédric VIAL (Sénateur et Président de la RNR) Messieurs André BOIS et Patrick ROULAND (Président et Vice-Président de la CCLA), et les Maires des communes environnantes ainsi que des représentants des AAPPMA.

L'assemblée observe une minute de silence en la mémoire des sociétaires décédés en 2022.

Le président remercie la mairie de St Alban de Montbel pour la mise à disposition de la salle François CACHOUD, le maire de Lépin le lac, et les dépositaires des cartes de pêches de l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette pour leur précieuse collaboration, les sponsors, les gardes de pêche de la RNR, les donateurs, les administrateurs pour leur travail et leur disponibilité pour l'association.

Ordre du jour

- Rapport moral et présentation du nouveau C.A
- Rapport financier
- Rapport du vérificateur aux comptes
- Quitus à donner au trésorier
- Règlement Intérieur
- Bilan d'activité
 - ✓ Animations : club pêche, ateliers pêche nature, saumon de Noël
 - ✓ Gestion piscicole : frayères alevinage, pisciculture
 - ✓ Analyse des carnets de prises 2021
 - ✓ Pêche de nuit de la carpe
 - ✓ Rapport de la garderie

- Bilan cartes de pêche 2022
- Questions diverses
- Mot de clôture du Président

Rapport moral : Pascal BUREI

Monsieur Le Président rappelle que l'année 2022 a vu la mise en place du nouveau conseil d'administration au complet (15 membres). Une équipe dynamique et motivée. Il remercie les bénévoles pour l'aide apportée. Il informe que le prêt accordé par La Fédération de Savoie pour l'acquisition du siège social est entièrement soldé. Le deuxième emprunt se soldera dans quelques années. Il précise que l'alevinage (Carnassiers) a été augmenté pour attirer les jeunes pêcheurs fervents de ce type de pêche. Il déplore l'augmentation des coûts de l'énergie qui impacteront fortement nos frais de fonctionnement dès 2023.

Rapport du Trésorier : Patrick VIBOUD

Le trésorier rappelle que les comptes sont consultables au siège par les membres de l'AAPPMA, et présente :

- le compte d'exploitation 2022. Il souligne :
 - L'équilibre du budget lié à une gestion rigoureuse des dépenses
 - L'importance du budget consacré à l'alevinage

- le projet à l'équilibre du compte d'exploitation 2021

Il présente en outre

- l'évaluation financière de l'alevinage
- un état récapitulatif du bénévolat

Produits d'exploitation 2022

*Ventes permis (ventes brutes)		79 660
*Locations de barques sociétaires		2 825
*Partenariat		2 000
*Ateliers pêche		2 325
*Ventes diverses nettes (saumons,buvettes....)		4 737
*Recettes brutes	21 079	
*Achats consommés	-16 342	
*Concours lavaret		1 105
*Ristourne fédérale sur permis		3 143
*Subventions fédérales		9 183
*Mécénat et dons		12 924
*Produits financiers et divers		425
Total des produits		118 327

Charges d'exploitation 2022

Alevinage et pisciculture		10 417
*Achats œufs et poissons	8 918	
*Maintenance et fonctionnement pisciculture	1 499	
Administration générale		102 838
*Amortissements locaux,salaires et charges,fluides....	54 575	
*Baux de pêche	5 269	
*Redevances fédérales	36 253	
*Imprimerie,publicité,salons	2 639	
*Commissions dépositaires	1 400	
*Assurances	1 386	
*Gestion des bénévoles	729	
*Charges financières	587	
Manifestations		4 668
*Frais AG/Fête de la pêche:Concours		
Garderie		262
Total des charges		118 185

Compte d'exploitation 2022

*Ventes permis	79 660	
*Locations de barques sociétaires	2 825	
*Partenariat	2 000	
*Ateliers pêche	2 325	
*Ventes diverses nettes (saumons,buvettes....)	4 737	
*Ristourne fédérale sur permis	3 143	
*Concours lavaret	1 105	
*Subventions fédérales	9 183	
*Mécénat et dons	12 924	
*Produits financiers + divers	425	
Total des produits		118 327
Alevinage et pisciculture	10 417	
Administration générale	102 838	
Manifestations (salon de la pêche....)	4 668	
Garderie	262	
Total des charges		118 185
Excédent d'exploitation 2022		142

Trésorerie au 31/12/2022

Montants

Caisse Epargne	22 814
Crédit Agricole	8 678
Caisse	68
	31 560

Dettes financières au 31/12/2022

Montants

Emprunt Caisse Epargne	39 517
Cautions permis	5 990
	45 507

Evaluation financière alevinage 2022

Achats externes poissons et œufs	8 918
Maintenance pisciculture	1 499
Coût salarial	5 500
Gestion des bénévoles (repas,équipements....)	1 000

Charges directes **16 917**

Valorisation des heures de bénévolat (550h x 25€) 13 750

Estimation globale de l'alevinage **30 667**

Etat récapitulatif du bénévolat 2022

Postes

Administration générale (CA,réunions diverses,comptabilité....)	400
Entretien et aménagements frayères ,entretien matériel de location .	400
Pisciculture et pacage lacustre (entretien,suivi alevins,agencements nouveaux)	400
Aménagement et maintenance siège social,entretien barques....	80
Club pêche et APN	100
Manifestations (salon de la pêche,vente saumon,concours....)	250
Alevinage et pêches exceptionnelles	550
Garderie	220

Total 2400

Estimation coût horaire 25 €

Valorisation financière du bénévolat **60 000 €**

Rapport du vérificateur aux comptes : André MILETO

Mr. Mileto souligne la qualité de la tenue des comptes, qui facilite leur examen.

Il indique que les états financiers présentent fidèlement la situation financière à la fin de l'exercice 2022 et que les états financiers ont été établis conformément aux conventions comptables. Il certifie sincères et conformes les comptes de l'exercice de l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette
Il invite les membres de l'assemblée à donner quitus au trésorier

Quitus au Trésorier

Les sociétaires présents donnent quitus au trésorier à l'unanimité.

Règlement Intérieur Pascal BUREI

Le président présente et explique les modifications du règlement intérieur qui datait de 2009. Le nouveau règlement intérieur

Règlement intérieur

En application de l'article 42 des statuts de l'association des Pêcheurs du Lac d'Aiguebelette, il a été établi un règlement intérieur avec les dispositions suivantes :

SECTION 1 - ALEVINAGE

Les opérations d'alevinage du lac et des rivières seront gérées annuellement par le conseil d'administration.

SECTION 2 - LOTS DE PÊCHE

Le Conseil d'Administration définira chaque année les conditions d'attribution et de renouvellement des lots.

Outre le respect des dispositions des arrêtés préfectoraux réglementant la pêche aux engins, les obligations particulières des membres titulaires d'un lot de pêche sont les suivantes :

- Article 1
Ils devront payer en plus de la cotisation statutaire et de l'option pêche en bateau, une somme complémentaire fixée chaque année par le conseil d'administration.
- Article 2
Ils devront tenir un carnet de pêche et de captures spécifique à la pêche aux filets. Ce carnet devra obligatoirement être rendu à chaque fin de saison.

SECTION 3 - PECHE EN BATEAU

Une somme complémentaire venant s'ajouter à la cotisation statutaire pourra être demandée à titre de licence aux membres pratiquant la pêche en bateau.

Cette cotisation spécifique (Option Pêche en Bateau) est fixée chaque année par le Conseil d'Administration.

SECTION 4 - CARNET DE PECHE ET DE CAPTURE

Un carnet de pêche et de capture dont la tenue est obligatoire (Arrêté Préfectoral) sera remis avec chaque carte de pêche (carte personne majeure annuelle et découverte femme) ; et devra être restitué à l'AAPPMA lors du renouvellement de sa carte de pêche.

Le conseil d'administration définira les modalités d'une caution et de son montant pour la gestion des carnets de pêche et de captures.

- SECTION 5 – SANCTION DES INFRACTIONS

En application des articles 33 et 34 des statuts, tout adhérent qui aura fait l'objet d'un procès-verbal constatant une infraction à la législation ou à la réglementation de la pêche pourra être convoqué par le bureau. Celui-ci, après l'avoir entendu, pourra décider de refuser son adhésion pour l'année suivante. La décision du bureau sera notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le refus de l'adhésion pour une année sera automatique si l'adhérent convoqué ne se présente pas au bureau.

Les dispositions ci-dessus, s'applique aussi aux adhérents ne respectant pas le règlement intérieur.

Le président passe au vote : Contre : 0 Abstention : 0

Le nouveau règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité Julien SCHNEIDER

Club pêche

Le dernier vendredi de chaque mois de 17h à 19h au siège l'association.

- Rencontre entre pêcheurs plus ou moins initiés.
- Présentation de techniques de pêche.
- Echange de trucs et astuces.
- 10 séances de 2h en 2022.

Totalement gratuit et ouvert à tous.

Saumon fumé de Noël

Vente stable pour 2022

2023 : opération reconduite pour les fêtes de Pâques

Aiguebelette Lavaret Cup

- ▶ Premier concours de pêche au lavaret en No Kill
- ▶ + de 2500 € de prix
- ▶ 22 équipes venant de toute la région Rhône Alpes

ATELIERS PECHE ET NATURE (APN)

- Bilan 2022.
- 12 séances autour de thèmes variés (pêche au coup, des carnassiers et de la carpe).
- Mini stage découverte en été : 7 séances
- Stage de perfectionnement estivaux et automnaux : 6 journées

Pour 2023.

Diversifier les types de pêche pratiqués.

Stage perfectionnement au printemps été et automne

GESTION PISCICOLE

Les frayères

Garnissage habituel des 68 frayères piquetées du lac avec des branches de feuillus (travail de préparation + important).

Essais comparatifs sur 10 frayères remplies avec des résineux

Perchots peu abondants en 2022.

Abondance de perches adultes.

- ▶ Pour 2023.
- Diversifier les types de pêche pratiqués.
- Stage perfectionnement au printemps été et automne
- ▶ Pêche électrique de sauvetage

Leyse (sécheresse)

+ de 400 poissons sauvés

Pisciculture et alevinage

- ▶ Production d'alevins en 2022.
 - 380 000 alevins de lavaret
 - 40 000 alevins d'omble chevalier.
 - Suivi des lavarets marqués en pisciculture.
 - FD73 a repris le suivi.
 - 100 têtes de lavarets récoltées (insuffisant) = Pas assez de pêcheurs volontaires
- 300 têtes sont nécessaires pour obtenir des résultats fiables.
- ▶ Alevinage.
 - 500 kg de brochet (25/35 cm).
- ▶ Pêche de lavarets géniteurs - Saison 2022/2023.
 - 3 pêches réalisées.
 - 600 000 œufs récoltés.
 - Application du nouveau protocole (no kill), survie totale de tous les poissons capturés.

Analyse des carnets de pêche 2021 Bilan global

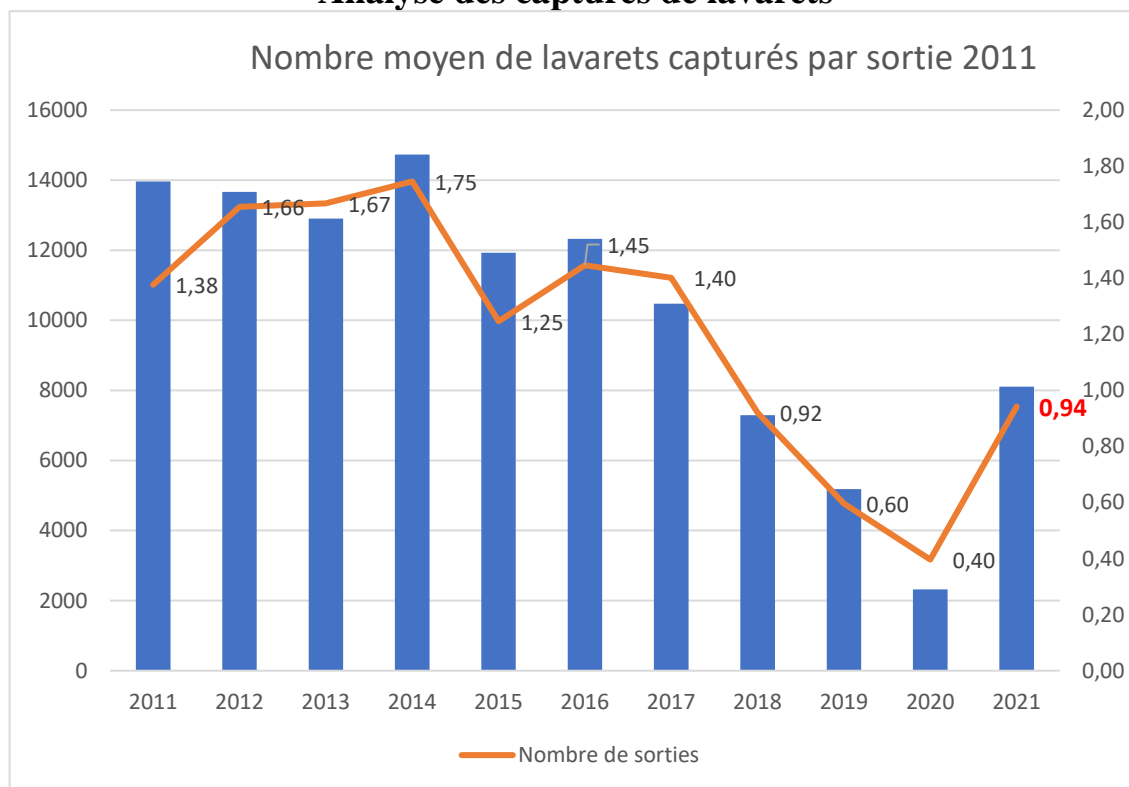
- ▶ Nombre de carnets rendus : 373 (358 en 2020)
- ▶ Nombre de carnets vides : 53 (57 en 2020)
- ▶ Bilan global

	2020	2021
Lavaret	2323 (0,4 lav/sortie)	8110 (0,94 lav/ sorties)
Omble chevalier	318	53
Brochet	109 (+ 42 No Kill)	103 (+28 en No Kill)
Perche	301	521

Récapitulatif des captures sur les lots de pêche au filet 2021

	Poses	Lavarets	Ombles	Brochets	Sandres	Traites
2021	322	572	1	14	41	2
2020	315	457	6	18	110	2

Analyse des captures de lavarets



Parcours pêche de la carpe de nuit

► Fréquentation 2022 : +63 jours /2021

<u>POSTE</u>	<u>Nombres de jours réservés en 2022</u>	<u>Evolution par rapport à 2021</u>
1	91	+39
2	2	+2
3	39	-5
5	38	+3
6	39	+6
7	26	+24
8	7	-6

2023

- Fermeture définitive du poste 5
- Création d'un nouveau poste n°4 à la pisciculture

Surveillance et contrôles

- ▶ 200 h de présence des gardes sur le terrain.
 - 2 procès-verbaux.
- 2023 : deux nouveaux gardes

Il est impératif de cocher la date de pêche avant le début de la partie de pêche et inscrire les poissons capturés et conservés AU FUR ET A MESURE de leur capture.

Le remplissage du carnet doit être effectué de manière INDELEBILE

Nouveautés Arrêté Préfectoral 2023

Fermeture de la pêche du sandre : **du 26 mars au 27 mai 2023.**

Suppression de la pêche à la ligne de fond et à la nasse.

Modification de la période d'ouverture de la pêche au filet : du 5 juin au 1^{er} novembre.

Limitation du nombre de jours de pose par semaine pour la pêche au filet : pose autorisée les **mercredi soir, jeudi soir et vendredi soir.**

Bilan des ventes de cartes 2022

Baisse globale au niveau départementale :

-3 % de baisse sur l'ensemble des cartes.

-2% de baisse sur les cartes annuelles majeures

Aiguebelette suit cette tendance à la baisse même si les cartes vacances et journalières sont en hausse.

Cartes de pêche 2023

Types de Cartes	AAPPMA	Fédération	CPMA	PRIX
CARTE personne majeure	26,5€	31,30€	37,20€	95€
CARTE personne mineure	9,40€	9,40€	3,20€	22€
CARTE journalière	6,60€	4,00€	4,40€	15€
CARTE hebdomadaire	11,90€	8,60€	13,50€	34€
CARTE découverte - 12 ans	3,00€	3,00€	1,00€	6€
CARTE découverte femme	10,40€	10,40€	15,20€	36€

Dépositaires cartes de pêche 2023

- Siège AAPPMA : 04 79 36 18 79 / 06 81 02 25 83
- Valieutic Chambéry : 04 79 69 71 27
- Alpes Pêche (Voglans) : 04 79 25 06 84

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Claude LACOMBE

La fédération de Savoie a constaté une baisse d'environ 3% de vente de carte de pêche. Il annonce la hausse du taux de tva sur l'alevinage des poissons de loisir qui va passer de 5% à 20%. Il annonce une augmentation du prix des cartes de pêche pour la prochaine saison. Il nous conseille d'être vigilant par suite des différentes attaques qui sont propagées contre la pratique de la pêche. Pour donner suite à la question de notre trésorier concernant le montant de la ristourne fédérale qui n'a jamais été réactualisée il nous demande d'envoyer un courrier à la fédération.

- Intervention de Monsieur André BOIS

La CCLA se félicite des relations avec l'AAPPMA malgré des objectifs différents. Il annonce l'étude de travaux et leurs réalisations pour les ports et les mises à l'eau. Il répond à la question d'un pêcheur du camping de l'Arbaz concernant les niveaux extrêmement bas du lac qui ont considérablement gêné la pratique de la pêche à partir de ce site d'amarrage. Suggestion de déplacement des anneaux et voir le nombre de barque impacté.

Il enregistre la question de Monsieur Gilles Briens qui rappelle qu'une servitude existe pour la gratuité des droits de navigation pour les habitants de la commune de St Alban de Montbel.

Il prend acte des remarques de différents pêcheurs pour la taxe de navigation et précise qu'il n'y aura pas d'augmentation de cette taxe et qu'elle est perçue par la ccla du mieux possible.

- Intervention de Monsieur Cédric VIAL

Monsieur VIAL constate le dynamisme et la rigueur de l'AAPPMA pour la gestion de la pêche sur le lac d'Aiguebelette. Il souhaite être ouvert à tous les usagers du lac. Il se renseignera pour la validité de la requête de Monsieur Briens.

Monsieur Pascal BUREI Président de l'AAPPMA remercie tous les participants et les invite au vin d'honneur amélioré pour clôturer cette assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale est levée à 11h30